

**DELIBERATION N° 2001/10-07 - DISTRIBUTION DE
PRODUITS LAITIERS DANS LES ECOLES
MATERNELLES**

Madame LENIZSKI, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES pour l'année scolaire 2001-2002. Il rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980-1981.

La subvention allouée par litre de lait s'élèvera à 1,5702 F soit 0,24 euro

Pour mémoire : année scolaire 2000 - 2001 :

Nombre de litres	2 141
Coût total	14 518,18 F soit 2 213,28 euros
Montant de la subvention reçue	3 788,24 F soit 577,51 euros
Montant résiduel à la charge de la commune	10 729,94 F soit 1 635,77 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune pour l'année scolaire 2001 -2002.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2001 - Imputation 60623.211.